

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 20H DANS LA SALLE DU CONSEIL.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

Étaient également présents M. Pascal Caron, directeur général et Mme Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière.

160146 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

160147 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 novembre 2016 totalisant la somme de 108 051.81 \$ et regroupant les chèques 25899 à 25940 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 21 437.26 \$ et regroupant les prélèvements no 1699 à 1738 soient approuvées.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 243-16 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2017

Mme Mylène Le Cavalier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2017.

160148 OCTROI DE DONS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- L'Ombre-Elle : 100\$
- Centre d'action bénévole Laurentides : 100\$
- Prévoyance envers les Aînés : 100\$

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Santé et bien-être- dons (0259000970)*

ADOPTÉE

160149 ADHÉSION À AGIR POUR LA DIABLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie la somme de 250\$ pour l'adhésion annuelle 2017 à l'organisme Agir (Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable) pour la Diable;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Protection de l'environnement-publication et information (0247000340)*

ADOPTÉE

160150 NOMINATION DE M ALAIN ST-LOUIS, MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Alain St-Louis soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

ADOPTÉE

160151 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion au plan d'assurance collective des employés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle l'adhésion au régime d'assurance collective de l'Assurance Vie Desjardins-Laurentienne pour ses employés permanents admissibles au programme avec les mêmes garanties ;
QUE la Municipalité paie 50% des coûts de cette assurance (plan individuel et plan familial), cette partie étant appliquée prioritairement sur les primes reliées aux assurances invalidité hebdomadaire et prolongée et que l'excédent s'il y a lieu soit appliqué aux autres protections;
QUE les employés admissibles au programme paient 50% des coûts de cette assurance.
QUE la secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette assurance.

ADOPTÉE

**160152 APPUI À LA FQM – FACTURATION POUR LES SERVICES
POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;
CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;
CONSIDÉRANT QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;
CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;
CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;
CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;
CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;
CONSIDÉRANT QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;
CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no.110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la FQM dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de demander la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*.

ADOPTÉE

160153 ENTENTE AVEC LES ARTISTES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le directeur général, Pascal Caron, ou la secrétaire-trésorière, Annie Bellefleur, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec les artistes dans le projet d'exposition d'œuvres dans la bibliothèque.

ADOPTÉE

160154 ENTENTE – CADRE AVEC UN PROMOTEUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le maire, Ronald Provost, et le directeur général, Pascal Caron, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente-cadre avec un promoteur dans le projet de mise à niveau du terrain de balle et de tennis.

ADOPTÉE

160155 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Peter L. Venezia propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général